TUNISIE
LEASING & FACTORING

Rapport Annuel 2021

SOMMAIRE

Mot du Président du Conseil 4

Les principaux indicateurs financiers des sociétés du Groupe 6

Périmètre de consolidation 7

Les résultats 2021 par branche 9

Le Leasing en Tunisie 10
Le Leasing en Algérie 13
Le Leasing en Afrique subsaharienne 15
Le Factoring 17
La Location Longue Durée 19
Le Capital Investissement 21

Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 23

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 28

Tunisie Leasing et Factoring 33

Présentation 34
Conseil d'Administration 34
Commissaires aux comptes 34
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021 35
Rapport Général des Commissaires aux comptes 40
Rapport Spécial des Commissaires aux comptes 45
Projet de résolutions destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 48
Projet de résolutions destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2022 50
Gestion des Ressources Humaines 52
Responsabilité Sociale et Environnementale 53

Maghreb Leasing Algérie 55

Présentation 56
Conseil de Surveillance 56
Directoire 56
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021 57

Alios Finance 61

Présentation 62
Conseil d'Administration 62
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021 63

Réseau du Groupe TLF 67

I.
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Tunisie Leasing & Factoring vous avez des ambitions, nous avons le financement.

Chers actionnaires

Après une année 2020 marquée par une crise économique mondiale d'une ampleur inégalée, l'economie tunisienne a connu en 2021 une reprise modeste avec un taux de croissance de 3,1% et des perspectives de croissance faibles pour 2022 en raison de la conjoncture politique et économique locale et mondiale et des difficultés de mobilisations des ressources necessaires pour le financement du budget de l'Etat.

Dans ce contexte, la production de la branche leasing en Tunisie a augmenté de 7% à 330 MDT. TLF a maintenu son leadership avec une part de marché de 20,1%. Le produit net bancaire a progressé de 14% du fait de l'amélioration continue de nos taux de sortie et de la maitrise du coût des ressources. Les charges d'exploitation ont augmenté de 14% sous l'effet principalement de la contribution aux mesures de soutien de l'Etat.

L'activité du recouvrement a continué à souffrir du contexte économique et des retards de paiement de l'Etat. Le ratio des créances classées du portefeuille leasing est passé de 11,5% en 2020 à 13% en 2021. Le coût du risque qui en découle a été légèrement inférieur à celui de l'année dernière à 16,9 MDT (2,2% de nos encours).

Il en découle une contribution de la branche de 3,7 MDT contre une contribution négative de 5,7 MDT en 2020.

Le marché algérien continue à connaitre des difficultés d'approvisionnement du matériel roulant et de travaux publics. La production de notre filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) a augmenté de 30% à 165 MDT. La baisse des encours et la mise en application du taux excessif ont eu pour effet une regrèssion du PNB de 10%. Les charges d'exploitation ont baissé de 22% suite à la reprise d'une partie des provisions relatives à l'indemnité de départ à la retraite.

Le recouvrement a été également perturbé par le contexte difficile. Notre ratio d'actifs classés est passé à 16,11% (contre 10,2% en 2020) et le coût du risque a connu un pic à 13,4 MDT (4% de nos encours), ramenant ainsi la contribution de MLA à 2,7 MDT, en baisse de 31% par rapport à l'année précédente.

La production du Groupe Alios Finance a augmenté de 9% à 239 MDT et le PNB de 4% à 34,7 MDT. Les efforts de compression des charges ont permis de réduire nos frais opératoires de 11%. Le coût du risque s'etablit à 5 MDT (1,1% de nos encours). La contribution du Groupe Alios Finance au résultat du groupe est négative de 2,7 MDT.

La branche d'activité du Factoring a enregistré une augmentation du chiffre d'affaires acheté de 14%. Le PNB est en stagnation à 12,8 MDT. Les charges d'exploitation ont évolué de 9% et le coût du risque a été de 344 KDT traduisant une bonne maitrise du risque du portefeuille factoring. La contribution de la branche au résultat a été de 4 MDT en croissance de 14,8% par rapport à 2020.

La Location Longue Durée a enregistré un chiffre d'affaires de 14,4 MDT, en regression de 5%, et une contribution au résultat net du groupe de 3,8 MDT en augmentation de 24% par rapport à l'année dernière.

Le résultat consolidé a intègré une provision complémentaire sur le titre TLG Finance de 1,3 MDT. Compte tenu de ce qui précède, le résultat net du Groupe TLF s'établit à 11 MDT en augmentation de 23% par rapport à 2020.

Le résultat net social quant à lui a été de 8,3 MDT contre 6,4 MDT en 2020, soit une progression de 29%.

Le Président du Conseil d'Administration

Ahmed EL KARM

TUNISIE LEASING & FACTORING est le pionnier du Leasing, du Factoring et de la Location Longue Durée (LLD) en Tunisie.

II.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 Décembre 2021

Dénomination	Activité	% détenu *	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat Net
TLF LEASING-FACTORING-LLD Imm TLF Centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène			2 162 734 158	386 785 732	11 040 307
LES METIERS DE BASE					
Tunisie Leasing & Factoring Imm TLF Centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène	Leasing & Factoring	100,00%	1 025 561 804	177 386 556	8 328 337
Maghreb Leasing Algérie 31, Avenue Mohamed Belkacemi El Madania, Alger	Leasing	30,11%	510 127 458	167 949 041	9 002 116
Tunisie LLD Imm TLF Yasmine Tower,1082 Tunis Mahrajène	Location de longue durée	99,44%	35 910 910	17 408 451	3 806 401
STIF 17 Rue de Jérusalem Tunis 1002	Audit financier	100,00%	45 553	41 940	-3 197
TLG Finance 20 Rue des Petits Hotels 75010 PARIS	Gestion de portefeuille	33,90%	8 149 277	8 055 412	- 6 723 635
ALIOS 15 Rue de Beaujon 75008, Paris	Leasing Crédit LLD	26,46%	644 862 327	60 066 462	-10 236 575
LES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES					
Tuninvest Sicar	Capital risque	36,51%	10 446 007	6 346 222	489 939
Imm INTEGRA Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène					
Tunisie Participations	Capital risque	44,00%	1 509 978	534 154	12 840
Imm INTEGRA Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène					
Tuninvest International SA	Capital risque	25,00%	865 713	36 376	-1 732
Imm INTEGRA Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène					
Tuninvest Innovation Sicar Imm INTEGRA Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène	Capital risque	27,27%	1 210 197	694 642	30 887

* Compte tenu des effets des participations indirectes

III.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 Décembre 2021

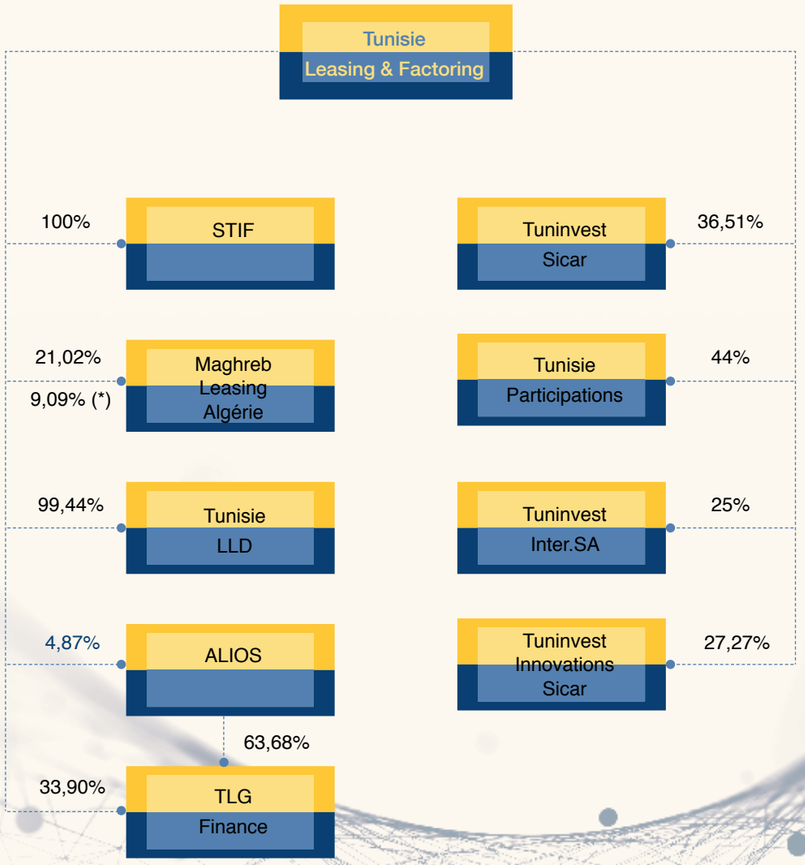

(*) A travers des contrats de portage

TUNISIE
LEASING & FACTORING

IV.
LES RÉSULTATS 2021 PAR BRANCHE

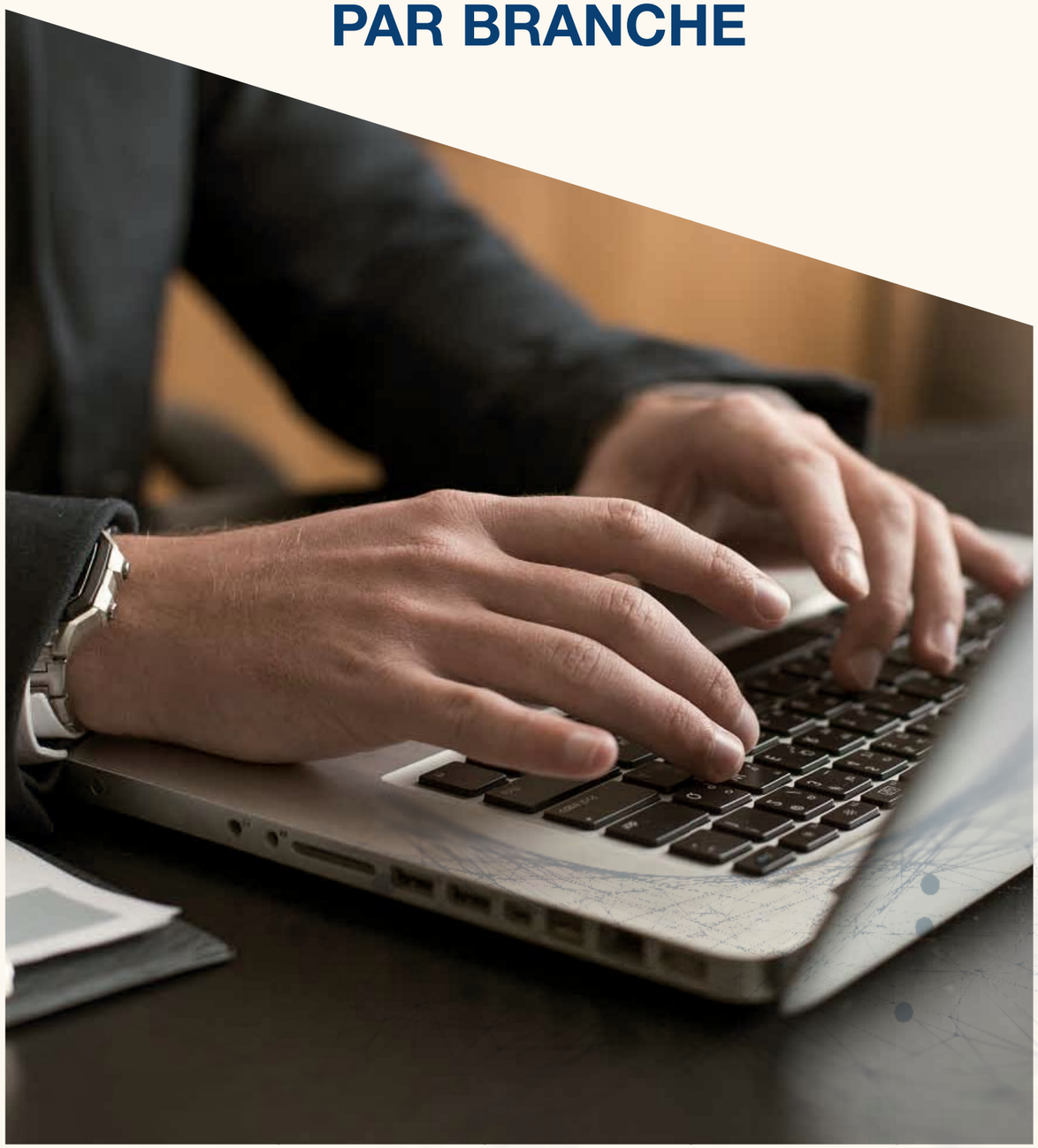

Le Leasing en Tunisie

La production du secteur du leasing a progressé de 18,7% par rapport à 2020 et de 4,6% par rapport à 2019. TLF demeure leader avec une part de 20,1%.

Pour la troisième année consécutive, le recouvrement continue à souffrir du contexte économique et des finances publiques impactant la majorité des secteurs d'activité. Il demeure ainsi le principal défi de notre société pour l'exercice 2022.

Nos mises en force de l'exercice ont atteint 329 MDT en augmentation de 7% par rapport à 2020 en ligne par rapport au budget. L'encours du portefeuille est en baisse de 8% à 753 MDT du fait que la cadence de la nouvelle production ne compense pas suffisamment les contrats mis en force en 2016 et en 2017 (années de forte croissance) et qui sont arrivés à échéance.

Le taux de transformation de nos approbations demeure à un niveau supérieur à 80%.

Nos taux de sortie ont continué à se maintenir à des niveaux confortables permettant de dégager des marges suffisantes pour couvrir convenablement le coût du risque.

Production en MDT

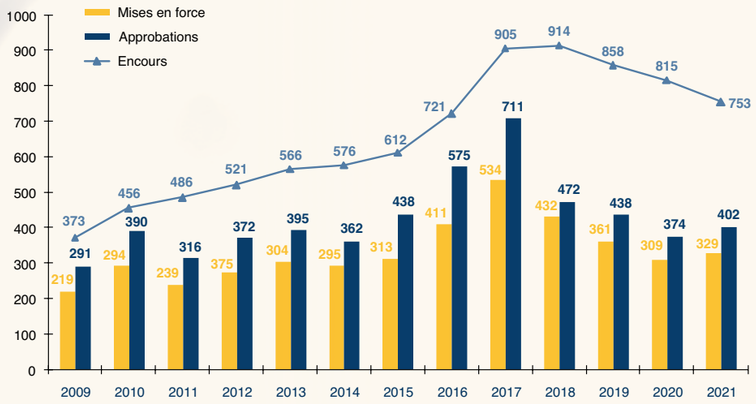

Les performances du recouvrement continuent à être impactées depuis plus 3 ans par la conjoncture économique difficile et par les difficultés des finances publiques. Notre recouvrement s'est détérioré à compter de 2018 à cause du secteur du BTP et les secteurs connexes, en raison du retard de paiement des marchés public par l'Etat, et ce avant que les problèmes ne s'étendent quasiment à l'ensemble des secteurs d'activité. La crise sanitaire n'a fait qu'aggraver la situation.

Compte tenu de ce qui précède, le ratio des actifs classés s'établit à 13,05 % contre 11,5% à fin décembre 2020. Ce ratio demeure tiré par le secteur du BTP et les secteurs connexes, ainsi que par le secteur de l'industrie manufacturière.

Actifs classés

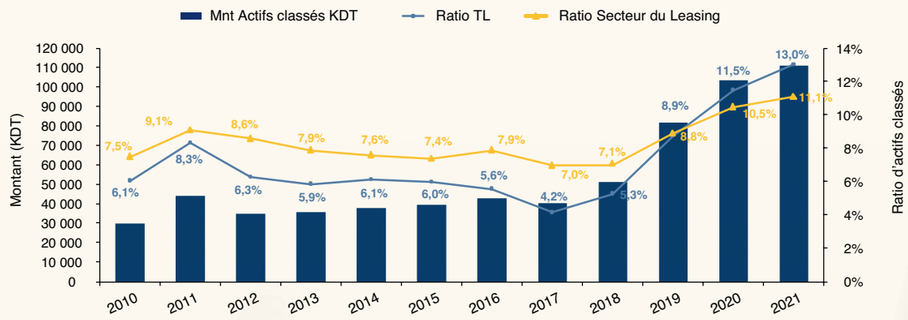

Le coût du risque de l'exercice 2021 s'établit à 16,9 MDT correspondant à 2,2% de nos encours (contre 19 MDT correspondant à 2,3% de nos encours en 2020). Le ratio de couverture s'est substantiellement amélioré pour atteindre 71,2% contre 64,2% une année auparavant, traduisant une bonne couverture du risque crédit à la veille de l'adoption des normes IFRS. Ces provisions recèlent d'un gisement de reprises sur provisions.

L'amélioration de nos taux de sortie ainsi que du coût de refinancement et par conséquent de la marge a permis de dégager une croissance de notre PNB de 14% par rapport à 2020.

Les charges d'exploitation dans leur ensemble ont augmenté de 14%.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de la branche avant impôt s'établit à 5,4 MDT contre une perte d'égal montant en 2020 et de 3,7 MDT en 2019 .

Résultat de la branche Leasing en Tunisie

	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Variation 2021-2020
Production (en MDT)			
Approbations	402	374	8%
Mises en force	329	309	7%
Encours Global Final	753	815	-8%
Résultats (en KDT)			
Produits du leasing	102 486	101 160	1%
Coût des ressources	(59 698)	(62 939)	-5%
P.N.B (métier)	42 788	38 221	12%
Autres produits	2 779	1 702	63%
P.N.B	45 567	39 923	14%
Charges d›exploitation	(20 828)	(18 251)	14%
Coût du risque	(17 347)	(24 303)	-29%
Métier Classé	(16 956)	(19 028)	-11%
Métier Courant	(391)	(5 275)	NS
Autres provisions	(1 154)	(1 993)	-42%
Intéressement & prime de Bilan	(790)	(751)	5%
Résultat Avant Impôt	5 448	(5 375)	NS
* Impôt courant	(1 684)	(364)	363%
* Impôt Différés	(114)	-	NS
Contribution au Résultat du Groupe	3 650	(5 739)	NS
Coefficient d'exploitation	45,71%	45,72%	

Le Leasing en Algérie

MLA a terminé l'année avec une production de 165 MDT, en augmentation de 30% par rapport à 2020. Elle occupe la première place avec 18% de part de marché contre 16% en 2020. En revanche l'encours de notre portefeuille a régressé de 4% pour se situer à 314 MDT.

Le parc des voitures données en LLD est de 789 véhicules en baisse de 4% par rapport à 2020 et en retard de 7% par rapport au budget. Ce retard s'explique principalement par l'indisponibilité des véhicules neufs sur le marché algérien suite à l'arrêt par les autorités algériennes de l'importation et du montage des véhicules.

Production en MDT

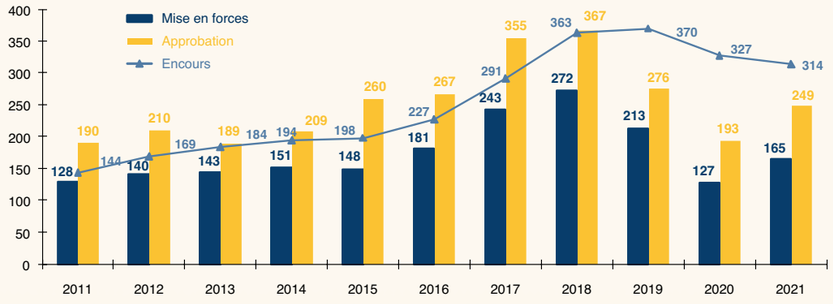

Au plan du recouvrement, les encaissements sur le portefeuille ordinaire représentent 99,1% de la facturation courante contre 97% une année auparavant. Ceux réalisés sur le portefeuille contentieux ont été de 13% de la masse à recouvrer (contre 7,4 % en 2020).

Le ratio des actifs classés s'établit à 16,11% contre 10,2% en 2020 et le coût du risque s'élève à 4% des encours.

Actifs classés & Couverture par les provisions

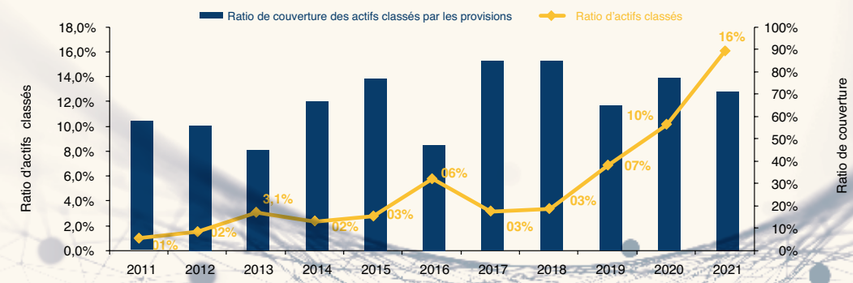

Compte tenu de ce qui précède, le PNB de l'année est en régression de 10% par rapport à 2020 et très proche des prévisions. Cette régression provient de la baisse de la marge de la nouvelle production, suite à l'entrée en vigueur du taux excessif, et de la baisse de l'encours du portefeuille.

Les charges d'exploitation sont en régression de 22% par rapport à 2020 suite à la reprise de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) jugée surestimée par nos Commissaires Aux Comptes. En conséquence, le coefficient d'exploitation s'établit à 32,3% contre 37,7% en 2020.

Au final le résultat avant impôt s'établit à 14,4 MDT en régression de 16% par rapport à 2020 et la contribution de la branche s'établira à 2,7 MDT contre 3,9 MDT en 2020.

Résultat de la branche Leasing en Algérie

	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Variation 2021-2020
Production (en MDT)			
Approbations	249	193	29%
Mises en force	165	127	30%
Encours Global Final	314	327	-4%
Parc de véhicules en location	789	820	-4%
Résultats (En KDT)			
Produits du leasing	56 422	63 688	-11%
Produits de la LLD	19 570	19 911	-2%
Coût des ressources	(18 767)	(21 507)	-13%
Frais du Parc de la LLD	(13 726)	(13 722)	0%
P.N.B (métier)	43 499	48 370	-10%
Autres produits	1 771	1 238	43%
P.N.B	45 270	49 608	-9%
Charges d'Exploitation	(14 641)	(18 687)	-22%
Coût du risque	(15 420)	(12 943)	19%
Métier Classé	(13 439)	(12 285)	9%
Métier Courant	(1 982)	(658)	NS
Intéressement du personnel	(887)	(798)	11%
Résultat Avant Impôt	14 322	17 180	-17%
Impôt	(4 753)	(4 175)	14%
Incidence du taux de change	(691)	-	NS
Résultat de la filiale	8 879	13 005	-31,73%
Part des Minoritaires	6 215	9 104	-31,73%
Part du groupe	2 664	3 902	-31,74%
Cœfficient d'Exploitation	32,34%	37,67%	

Le Leasing en Afrique subsaharienne

La production du groupe à fin décembre 2021 a été de 80 millions d'Euros (239MDT), en hausse de 9% par rapport à 2020. Cette production est réalisée à hauteur de 49% en Afrique de l'Ouest et 51% au Cameroun.

- Afrique de l'Ouest (+24%) : Reprise de l'activité comparée à un premier semestre 2020 affecté par le COVID.
- Cameroun (-2%) : En 2020, la société a réalisé une opération exceptionnelle portant sur le financement du système d'information d'une Banque pour un montant de 7 millions d'Euros. Hormis cette opération exceptionnelle, la production de la filiale a progressé de 18% et celle du groupe de 21%.

Evolution de la production des encours en (millions d'Euros)

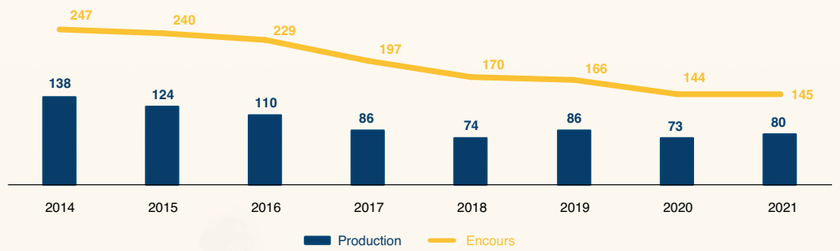

La production au Gabon, en Tanzanie, au Kenya est en Zambie est arrêtée.

Compte tenu de ce qui précède, le produit net bancaire est en hausse de 4% à 10,8 millions d'Euros (34,7MDT). Les charges d'exploitation sont de 10,5 millions d'Euros (33,8MDT) en baisse de 11% par rapport à la même période de 2020 suite à la sortie des filiales anglophones du périmètre de consolidation. Le coefficient d'exploitation qui en découle est de 98% contre 114% l'année dernière à la même période. Ce niveau élevé est expliqué principalement par le faible niveau du produit net bancaire comparé aux charges et ce en l'absence de revenus au Gabon.

Le résultat net s'est établi à un déficit de 4 millions d'Euros (13,2 MDT) tenant compte d'un coût du risque de 1,6 millions d'Euros (5 MDT) et une estimation du coût de sortie des filiales anglophones à 1,3 m€ (4 MDT) contre un déficit de 0,9 millions d'euros en 2020 (3 MDT).

Répartition de la production par filiale

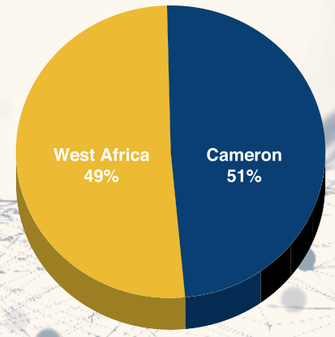

Compte tenu de ce qui précède, la contribution du Groupe Alios Finance à notre groupe est une perte de 2,7 MDT, contre une contribution légèrement positive de 0,2 MDT en 2020.

Contribution d'Alios Finance au résultat du Groupe

	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Variation 2021-2020
Production (en MDT)			
Production totale	239	220	9%
Encours Final	435	432	1%
Encours Moyen	433	466	-7%
Résultats (En KDT)			
Total produits d'exploitation	60 613	61 075	-1%
Coût des ressources	(25 916)	(27 616)	-6%
P.N.B	34 698	33 460	4%
Charges d'Exploitation	(33 828)	(38 075)	-11%
Coût du risque	(11 495)	5 363	NS
Métier Classé	(5 064)	(3 464)	46%
Autres	(6 431)	8 827	NS
Résultat Avant Impôt	(10 626)	747	NS
Impôt exigible	(2 200)	(3 714)	-41%
Incidence du taux de change	(356)	-	NS
Résultat de la filiale	(13 182)	(2 967)	NS
Part des Minoritaires	(10 471)	(3 143)	NS
Part du groupe	(2 711)	176	NS
Coefficient d'Exploitation	97,5%	113,8%	

Le Factoring

Le chiffre d'affaires acheté en 2021 a été de 404 MDT contre 353 MDT en 2020 et un attendu de 381 MDT. Soit en progression de 14% par rapport à 2020 et un dépassement de 6% par rapport au budget.

A fin décembre 2021, les résiliations ont porté sur 51 contrats pour un chiffre d'affaires de 97 MDT contre 48 contrats pour un chiffre d'affaires de 148 MDT en 2020. Une bonne partie de ces résiliations est due à un arrêt ou baisse d'activité de nos adhérents.

Le stock des contrats actifs à fin décembre 2021 est de 186 contrats pour un chiffre d'affaires potentiel de 466 MDT contre 182 contrats pour un chiffre d'affaires potentiel de 442 MDT à la même période de 2020

Evolution du Chiffre d'affaires acheté
(en millions DT)

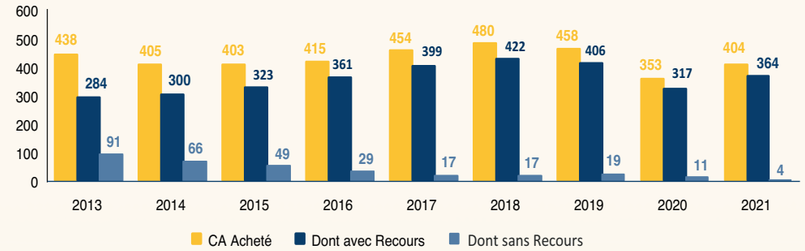

L'encours de factures achetées a progressé de 8,7% par rapport à 2020 pour se situer à 139 MDT au 31/12/2021. L'encours moyen de financement a augmenté de 2% par rapport à 2020. L'encours de financement par billet à ordre est quant à lui passé de 9 à 17 MDT fin 2021 enregistrant un bond 80% par rapport à 2020 et marquant une volonté de maîtrise des coûts de financement par certains adhérents.

Evolution de L'encours de financement de fin de période
et de l'encours moyen de financement
(en millions DT)

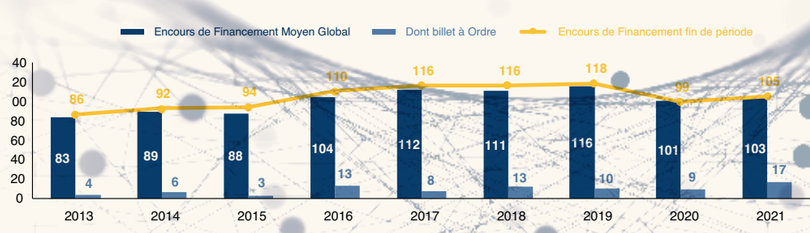

Les produits du factoring, qui intègrent les commissions de financement et de factoring sur 2021, sont de 15 MDT contre 16,5 MDT en 2020 et un budget de 15,8MDT, enregistrant une régression de 9 % par rapport à l'année précédente et un retrait de 4,7% par rapport au budget. Ce recul s'explique par la baisse du TMM et l'augmentation de la proportion des financements par billet à ordre en 2021 comparé à 2020.

Les charges de financement de l'année ont totalisé 2,8 MDT contre 4 MDT en 2020 enregistrant ainsi une baisse de 30% et confirmant la gestion optimisée des ressources.

Il en découle de ce qui précède que le PNB global 2021 s'établit à 12,8 MDT au même niveau que 2020 et en amélioration de 3 % par rapport au budget.

Les charges d'exploitation ont totalisé 5,7MDT en 2021 en augmentation de 9% par rapport à 2020 sous l'effet de la contribution exceptionnelle de soutien au budget de l'état pour un montant de 166 KDT ainsi que l'augmentation des salaires relatives aux années 2020 et 2021.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat avant impôt de l'activité du factoring, de l'année 2021 s'élève à 6,1 MDT contre 6,4 MDT en 2020 et un budget de 5,3 MDT. Soit une régression de 5% par rapport à 2020 et une avance de 16 % par rapport au budget.

Résultat de la branche Factoring

	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Variation 2021-2020
Production (en MDT)			
Contrats signés de la période (nbre)	56	41	37%
Chiffre d'affaires potentiel correspondant	125	91	37%
Contrats actifs (nbre)	186	182	2%
Chiffre d'affaires potentiel correspondant	466	442	5%
Chiffre d'affaires achetées de la période	404	353	14%
Encours des factures achetées	139	128	9%
Encours de financement final	105	99	6%
Résultats (en KDT)			
Produits	15 032	16 515	-9%
Coûts des ressources	(2 838)	(4 026)	-30%
P.N.B (métier)	12 194	12 489	-2%
Autres produits	610	347	76%
P.N.B	12 804	12 836	0%
* Charges d'exploitation	(5 740)	(5 270)	9%
* Coût du risque	(553)	(811)	-32%
Métier Classé	(344)	(585)	-41%
*Autres Provisions	(209)	(226)	-8%
* Intéressement du personnel	(381)	(307)	24%
Résultat Avant Impôt	6 130	6 448	-5%
* Impôt courant	(1 926)	(2 456)	-22%
* Impôt différé	21	11	91%
* Contribution Conjoncturelle	(161)	(464)	174%
Résultat de la Branche	4 064	3 540	14,81%
Coefficient d'Exploitation	44,83%	41,06%	

La Location Longue Durée

Durant l'année 2021, nous avons mis en location 152 nouveaux véhicules contre 165 en 2020, soit une baisse de 8%. Nous avons enregistré la restitution de 229 véhicules contre 215 une année auparavant.

20 véhicules ont fait l'objet de prorogation de leur durée de location et 33 véhicules sont retournés par anticipation.

Le parc en fin de période est de 573 véhicules, en baisse de 12% par rapport à fin 2020 et de 15% par rapport au budget. Ce parc est réparti sur 100 clients contre 101 clients une année auparavant.

Evolution du parc LLD

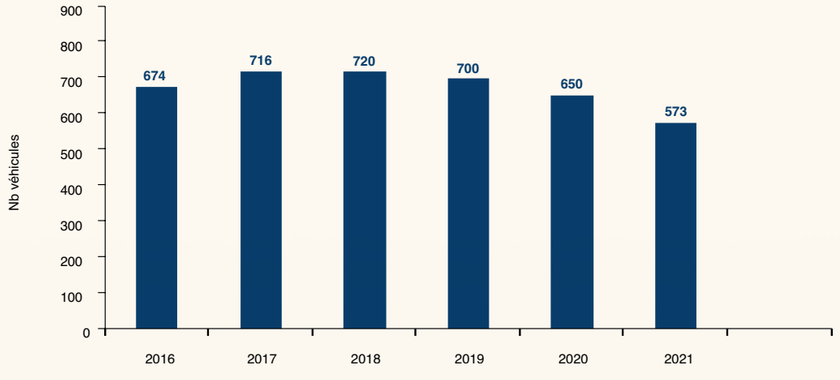

Le taux de fidélisation (mesuré par le nombre de véhicules placés auprès de clients ayant restitué des véhicules au cours de la période) est de 34 % contre 41% en 2020 et une prévision de 52%.

Le repli de l'activité de Tunisie LLD est dû principalement aux conséquences de la crise sanitaire et au manque de visibilité sur le plan économique. Nos clients, principalement des filiales de multinationales ont adopté des mesures visant à minimiser les charges, les poussant à ne pas renouveler les véhicules arrivant en fin de contrat, à prolonger les contrats en cours ou à retourner une partie de leur flotte par anticipation.

Evolution des revenus de la LLD

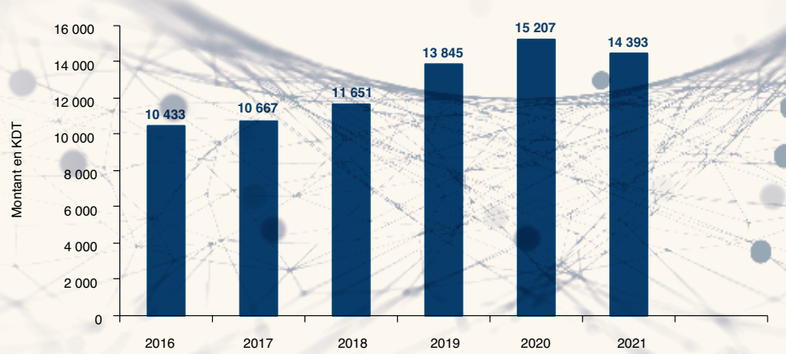

Les revenus en 2021 se sont établis à 14,4 MDT en baisse de 5% par rapport à 2020 et de 10% par rapport au budget, alors que le parc a baissé de 12%. Les charges du parc quant à elles sont en baisse de 7% sous l'effet de l'optimisation des charges et de la baisse du coût de refinancement. Le produit net du parc qui en découle s'est établit à 5,2 MDT en baisse de 1,5% par rapport à l'année dernière et en avance de 1% par rapport au budget.

Les charges d'exploitation dans leur ensemble ont enregistré une hausse de 4% par rapport à 2020 et une baisse de 7% rapport au budget.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat avant impôt de la branche s'élève à 3,9 MDT en baisse de 6% par rapport à 2020 et en avance 3% par rapport au budget

Résultat de la branche Location Longue Durée

	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Variation 2021-2020
Production			
Contrats cadres signés (actifs)	100	101	-1%
Véhicules mis en location sur la période	152	165	-8%
Véhicules restitués	229	215	7%
Parc de véhicules en location	573	650	-12%
Résultats (En KDT)			
Revenus de la LLD	14 393	15 207	-5%
Charges du Parc	(9 193)	(9 927)	-7%
* Coûts des ressources	(1 624)	(2 032)	-20%
* Frais du parc	(2 591)	(2 773)	-7%
* Amortissements du parc	(4 978)	(5 122)	-3%
Produit Net (métier)	5 200	5 280	-2%
Autres produits	152	235	-35%
Produit net de la LLD	5 352	5 515	-3%
Cout du risque métier	(55)	-	NS
Autres frais financiers	(1)	(10)	-90%
Charges d'exploitation	(1 209)	(1 167)	4%
* Salaires	(745)	(725)	3%
* Amortissements des biens propres	(115)	(130)	-12%
* Frais généraux	(349)	(312)	12%
Intéressement du personnel	(211)	(209)	1%
Résultat Avant Impôt	**3 876**	**4 129**	**-6%**
* Impôt courant	(40)	(1 010)	-96%
* Contribution Conjoncturelle	(30)	(54)	-44%
Résultat de la filiale	3 806	3 065	24,18%
Part des Minoritaires	21	17	24,2%
Part du groupe	3 785	3 048	24,17%
Cœfficient d'exploitation	22,59%	21,16%	

Le Capital Investissement

Nos participations dans les fonds d'investissement se limitent à TUNINVEST SICAR, fonds historique dans lequel nous détenons une participation de 36,51 %, et à TUNINVEST CROISSANCE, un fonds commun de placement créé en 2013 avec un capital de 25,6 MDT et dans lequel nous détenons une participation de 11,74%. Ce fonds a été totalement investi et a réalisé à ce jour deux sorties.

Au niveau de TUNINVEST SICAR, et contrairement à l'exercice précédent, les produits de l'année 2021 sont limités à l'encaissement de dividendes ramenant la contribution de ce fond en 2021 à 193 KDT contre 1030 KDT en 2020.

TUNISIE
LEASING & FACTORING

V.
ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

arrêtés au 31 décembre 2021

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	31-déc 2021	31-déc 2020	31-déc PROFORMA 2020
Liquidités et equivalent de liquidités	147 487 433	126 172 914	126 172 914
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	1 565 227 063	1 638 421 043	1 638 421 043
Acheteurs Factorés	132 947 705	121 516 995	121 516 995
Portefeuille titre commercial	63 799 809	43 903 186	43 903 186
Portefeuille d›investissements	14 489 576	15 403 919	15 403 919
Titres mis en equivalence	2 745 338	3 081 810	3 081 810
Valeurs Immobilisés	154 107 074	165 080 872	165 080 872
Actifs d›impôts différés	12 533 614	11 792 884	11 792 884
Autres actifs	69 396 546	74 771 197	69 350 346
TOTAL DES ACTIFS	2 162 734 158	2 200 144 821	2 194 723 969
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Concours bancaires	40 612 398	84 266 623	84 266 623
Emprunts et dettes rattachées	1 340 722 752	1 333 420 078	1 333 420 078
Dettes envers la clientèle	89 932 123	86 592 277	86 592 277
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	50 879 089	37 773 481	37 773 481
Fournisseurs et comptes rattachés	125 143 492	136 383 132	136 383 132
Passifs d›impôts différés	4 510 934	6 022 707	6 022 707
Autres passifs	124 147 637	112 033 055	115 854 200
TOTAL DES PASSIFS	1 775 948 425	1 796 491 353	1 800 312 498
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés	158 772 335	160 443 826	155 022 974
Effet des modifications Comptables	(3 821 145)	-	(2 940 279)
Total des capitaux propres avant resultat de l›execrcice	208 951 190	214 443 826	206 082 695
Résultat Consolidé	11 040 307	8 979 580	8 098 714
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	219 991 497	223 423 406	214 181 409
INTERETS MINORITAIRES	166 794 235	180 230 062	180 230 062
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	386 785 732	403 653 468	394 411 471
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	2 162 734 158	2 200 144 821	2 194 723 969

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc 2021	31-déc 2020
ENGAGEMENTS DONNES	160 477 556	149 431 589
Engagements de financement en faveur de la clientèle	80 303 761	63 504 356
Engagements donnés en faveur des banques	45 360 000	51 419 489
Engagements sur titres	34 813 795	34 507 744
ENGAGEMENTS RECUE	1 053 671 356	1 127 342 925
Garanties reçues	11 860 539	14 479 112
Intérêt à échoir sur contrats actifs	195 051 295	217 767 050
Garanties reçues des adhérents	87 404 605	86 644 506
Valeurs des biens,objet de leasing	759 354 917	808 452 257
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	127 620 000	161 278 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	127 620 000	161 278 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	31-déc 2021	31-déc 2020	31-déc PROFORMA 2020
Produits d'exploitations			
Revenu de crédit bail	209 879 210	217 407 985	217 407 985
Revenu du factoring	15 032 021	16 514 872	16 514 872
Revenu des opérations de location longue durée	32 422 555	35 690 078	35 690 078
Autres produits d'exploitation	2 906 200	2 421 556	2 421 556
Produits des placements	2 945 575	11 356 758	10 776 215 (*)
Total des Produits d'exploitations	263 185 561	283 391 249	282 810 706
Coût des opérations de location longue durée	(20 304 029)	(21 617 537)	(21 617 537)
Intérêts et charges assimilés	(107 741 494)	(117 499 417)	(117 799 740) (*)
PRODUIT NET	135 140 038	144 274 295	143 393 429
Charges d'exploitations			
Charges de personnel	(43 010 094)	(47 907 972)	(47 907 972)
Autres charges d'exploitation	(30 912 215)	(29 659 500)	(29 659 500)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(4 255 715)	(7 966 483)	(7 966 483)
Total des Charges d'exploitations	(78 178 024)	(85 533 955)	(85 533 955)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	56 962 014	58 740 340	57 859 474
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(33 155 335)	(36 369 151)	(36 369 151)
Dotations aux provisions pour risques divers	(7 197 774)	(9 668 768)	(9 668 768)
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 608 905	12 702 421	11 821 555
Autres gains ordinaires	1 718 769	10 562 805	10 562 805
Autres pertes ordinaires	(1 992 768)	(30 248)	(30 248)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES	16 334 906	23 234 978	22 354 112
Impôts différés	1 796 768	4 495 796	4 495 796
Impôts exigibles	(11 552 459)	(15 334 340)	(15 334 340)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	6 579 215	12 396 434	11 515 568
Quote-part dans le résultat des sociétes mises en équivalence	192 496	1 030 013	1 030 013
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	6 771 711	13 426 447	12 545 581
Part revenant aux intérets minoritaires	4 268 596	(4 446 867)	(4 446 867)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE	11 040 307	8 979 580	8 098 714 (*)
Effet des modification Comptable	(3 821 145)	-	(2 940 279)
Résultat net après modificaions comptables	7 219 162	-	5 158 435
Résultat par action	1,022	0,831	0,750

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Arrêté au 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc 2021	31-déc 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	876 463 514	822 576 875
Encaissements reçus des acheteurs factorés	338 123 387	316 838 032
Financements des adhérents	(320 401 495)	(280 307 724)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(25 854 999)	(25 170 642)
Intérêts payés	(61 156 522)	(80 558 556)
Impôts et taxes payés	(71 043 882)	(62 158 711)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(585 353 392)	(481 745 511)
Autres flux de trésorerie	(49 402 465)	(54 796 385)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	101 374 146	154 677 378
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations		
Corporelles et incorporelles	(38 485 615)	(12 573 730)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations		
Corporelles et incorporelles	5 423 690	14 703 645
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 087 841)	(16 299 773)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	2 038 978	9 561 859
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(32 110 788)	(4 607 999)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	-	16 208 000
Dividendes et autres distributions	(12 258 907)	(7 280)
Encaissements provenant des emprunts	297 743 756	333 818 430
Remboursement d'emprunts	(344 082 780)	(429 238 495)
Flux liés au financement à court terme	53 193 219	(69 129 107)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(5 404 713)	(148 348 452)
Incidences des variations des taux de change sur Les liquidités et équivalents de liquidités	1 110 098	(1 889 092)
Variation de trésorerie	64 968 744	(168 165)
Trésorerie au début de l'exercice	41 906 291	42 074 456
Trésorerie à la clôture de l'exercice	106 875 035	41 906 291

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 2.162.734.158 DT, un bénéfice net de 11.040.307 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 106.875.035 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

1- Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 31 mars 2022 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance. La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -15 771 KDT, représentant -7,2% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et

et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios clos au 31 décembre 2021, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaitre dans la consolidation du Groupe TLF.

2- L'audit des états financiers de MLA a fait ressortir l'existence d'un écart entre le fichier de gestion des engagements du leasing financier issu de Cassiopée avec l'extraction comptable issue de Sage comptabilité d'un montant de 445 548 KDZD (soit l'équivalent de 9 196 KDT). Ceci est dû à un problème d'intégration qui a eu comme impact, à hauteur de l'écart identifié, une sous-évaluation des prêts et créances envers la clientèle d'une part, et une sous-évaluation des dettes fournisseurs d'autre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3.Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 4.10 «Modifications comptables» qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

2- La note 4.11 «Ajustement des capitaux propres d'ouverture» qui indique qu'au 31 décembre 2020, les dividendes de 2018 et 2019 des actions MLA en portage ont été présentés sous la rubrique « produits à recevoir» pour un montant de 5 420 852 dinars, alors qu'ils ont été convertis en capital de ladite société.

Ce montant qui constitue une composante du coût des actions en portage n'a pas été éliminé lors de l'intégration des titres de MLA, acquis par TLF à travers le contrat de portage avec Amen Bank.

En conséquence, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

Ce traitement a eu pour effet de réduire les capitaux propres d'ouverture et les produits à recevoir, d'un montant de 5.420.852 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4.Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions

ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

4-1 Processus de consolidation

✦ *Risque identifié*

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents
- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres)

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Tunis, le 8 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR	Cabinet MS Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
MUSTAPHA MEDHIOUB	MOHAMED LOUZIR

VI.
TUNISIE LEASING ET FACTORING

Présentation

Dénomination	: Tunisie Leasing et Factoring
Forme juridique	: Société Anonyme
Siège social	: Centre urbain nord, Av. Hédi Karray, 1082, Tunis Mahrajène, Tunisie
Téléphone	: (+216) 70 132 000
Fax	: (+216) 71 232 020
E-mail	: mailbox@tlf.com.tn
Date de création	: 1984
Identifiant unique	: 0031440S
Capital social	: 54.000.000 dinars tunisiens

Conseil d'Administration

M. Ahmed EL KARM	Président
M. Karim BEN YEDDER	Vice-Président
AMEN BANK	Représentée par M. Mehrez RIAHI
ASSURANCES COMAR	Représentée par M. Lotfi BEN HAJ KACEM
Société PARTNER INVESTMENT	Représentée par M. Thameur KOUBAA
PARENIN	Représentée par M. Halim BEN YEDDER
P.G. I	Représentée par M. Wassim BEN YEDDER
M. Rached HORCHANI	
M. Mehdi TAMARZISTE	
Mme Amel BEN RAHAL	(indépendante)
M. Ahmed Ben GHAZI	(indépendant)
M. Ahmed Ben JEMAA	(représentant des petits actionnaires)

Commissaires aux comptes

- FINOR représenté par Mr. Mustapha MEDHIOUB
- Cabinet MS Louzir, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mr. Mohamed LOUZIR

TUNISIE
LEASING & FACTORING

VII.
ETATS FINANCIERS

arrêtés au 31 décembre 2021

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	31-déc 2021	31-déc 2020	31-déc PROFORMA 2020
Caisse et avoirs auprès des banques	9 463 327	14 314 768	14 314 768
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	727 032 444	794 832 099	794 832 099
Acheteurs factorés	132 947 705	121 516 995	121 516 995
Portefeuille titre commercial	62 724 990	42 993 385	42 993 385
Portefeuille d'investissements	59 323 918	62 458 934	62 458 934
Valeurs Immobilisés	10 157 343	11 708 448	11 708 448
Autres actifs	23 912 077	26 601 202	26 601 202
TOTAL DES ACTIFS	1 025 561 804	1 074 425 831	1 074 425 831
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Concours bancaires	1 447 583	1 954 824	1 954 824
Emprunts et dettes rattachées	666 654 424	727 396 849	727 396 849
Dettes envers la clientèle	18 917 545	17 325 898	17 325 898
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	50 879 089	37 773 481	37 773 481
Fournisseurs et comptes rattachés	78 699 773	85 368 416	85 368 416
Autres passifs	31 576 834	27 839 000	31 660 145
TOTAL DES PASSIFS	848 175 248	897 658 468	901 479 613
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves	50 761 840	58 935 320	58 935 320
Résultats reportés	68 117 524	57 388 506	57 388 506
Effet des modifications Comptables	(3 821 145)	-	(2 940 279)
Résultat de la période	8 328 337	6 443 537	5 562 671
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	177 386 556	176 767 363	172 946 218
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 025 561 804	1 074 425 831	1 074 425 831

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc 2021	31-déc 2020
ENGAGEMENTS DONNES	132 659 115	128 956 403
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	28 703 801	24 388 921
Engagements données en faveur des banques	45 360 000	51 419 489
Engagements sur autres titres	34 813 795	34 507 744
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	23 781 519	18 640 249
ENGAGEMENTS RECUE	1 000 640 121	1 066 225 153
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 985 107	9 835 545
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	133 740 902	149 493 403
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 051 278	7 302 173
Autres garanties reçues	1 763 264	4 157 221
Garanties reçues des adhérents	87 404 605	86 644 506
Valeurs des biens, objet de leasing	759 354 917	808 452 257
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	117 300 000	61 800 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	117 300 000	61 800 000

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	31-déc 2021	31-déc 2020	31-déc PROFORMA 2020
Intérêts et produits assimilés de leasing	95 697 621	94 057 575	94 057 575
Revenu du factoring	15 126 992	16 622 147	16 622 147
Intérêts et charges assimilés	(62 535 789)	(66 964 504)	(66 964 504)
Commissions encourues	(94 971)	(107 275)	(107 275)
Produits des placements	7 865 334	27 419 072	27 419 072
Autres Produits d'exploitations	2 906 200	2 421 556	2 421 556
PRODUIT NET	58 965 387	73 448 571	72 567 705
Charges de personnel	(17 788 301)	(16 166 608)	(16 166 608)
Autres charges d'exploitation	(8 283 617)	(6 795 541)	(6 795 541)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(2 342 097)	(2 284 050)	(2 284 050)
Total des Charges d'exploitations	(28 414 015)	(25 246 199)	(25 246 199)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	30 551 372	48 202 372	47 321 506
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(13 586 884)	(19 962 154)	(19 962 154)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	(2 213 227)	(6 793 429)	(6 793 429)
Dotations aux provisions pour risques divers	(2 191 993)	(9 484 594)	(9 484 594)
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 559 268	11 962 195	11 081 329
Autres gains ordinaires	370 124	354 252	354 252
Autres pertes ordinaires	(387 222)	(28 854)	(28 854)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	12 542 170	12 287 593	11 406 727
Reprises sur provisions pour impôt différé	184 629	184 593	184 593
Impôt sur les bénéfices	(4 051 215)	(5 176 475)	(5 176 475)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	8 675 584	7 295 711	6 414 845
Eléments extraordinaires	(347 247)	(852 174)	(852 174)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	8 328 337	6 443 537	5 562 671
Effet des modification Comptable	(3 821 145)	-	(2 940 279)
Résultat net après modificaions comptables	4 507 192	-	2 622 392
Résultat par action	0,771	0,597	0,515

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc 2021	31-déc 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	561 471 427	510 418 890
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(385 979 474)	(354 655 932)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	338 123 387	316 838 032
Financement des adhérents	(320 401 495)	(280 307 724)
Encaissements provenant des crédits à court terme	54 835 104	50 599 288
Remboursements des crédits à court terme	(43 028 136)	(65 837 423)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	(25 810 504)	(25 126 894)
Intérêts payés	(60 307 688)	(67 825 953)
Impôts et taxes payés	(38 346 004)	(27 629 307)
Autres flux de trésorerie	(7 199 654)	(15 407 393)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	73 356 963	41 065 584
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 290 755)	(1 054 354)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	130 747	62 442
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	(16 871 449)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 304 515	9 383 890
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	144 507	(8 479 471)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	(3 887 999)	-
Encaissements provenant des emprunts	166 597 770	305 454 430
Remboursements d'emprunts	(241 555 441)	(309 660 540)
Flux liés au financement à court terme	1 000 000	(22 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(77 845 670)	(26 206 110)
Variation de trésorerie	(4 344 200)	6 380 003
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	12 359 944	5 979 941
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 015 744	12 359 944

Rapport Général des Commissaires aux comptes

Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 1.025.561.804 DT, un bénéfice net de 8.328.337 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 8.015.744 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation :

Nous attirons votre attention sur la note 2.13 «Modifications comptables» qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts. Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2021 à 110 825 KDT et représentent 91% du total des produits d'exploitation dont 86% qui correspondent aux intérêts de leasing et 14% relatives aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total de produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 2020-06 et n°2020-21 ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 «Opérations d'affacturage» & 2.6 «comptabilisation des intérêts»

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (84%) soit un montant net de provision de 727 032 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 11,4% du total des créances) et 132 948 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 4,23% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé (soit une dotation de l'exercice de 13 587 KDT) dans le résultat de l'exercice ; et

- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5

Réponses apportées
Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit
Les titres d'investissement s'élèvent à 59 324 KDT au 31 décembre 2021 comme indiqué dans la note 7 «Portefeuille d'investissement».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués «2.7 Portefeuille titres» des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées
Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ainsi que les valeurs de marchés communiquées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur

notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise par l'agent chargé des relations avec les administrations publiques et notamment le paiement des taxes et des infractions routières relatives aux véhicules récupérés.

Sur la base des travaux et investigations effectués durant la période 2019-2021, il a été constaté que l'agent en question s'est approprié des sommes de chèques tirés en sa faveur et qui devrait servir au paiement des droits et taxes.

Il a également procédé à la falsification de la signature de ses supérieurs hiérarchiques pour encaisser des sommes d'argent pour couvrir des dépenses fictives.

La société a déposé, en date du 20 décembre 2021, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 13 janvier 2022.

Tunis, le 01 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

MOHAMED LOUZIR

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes

États financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l›article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l›exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A - Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.

2. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Ainsi, Amen Bank a facturé à TLF le montant des frais et taxes liés à l'opération de portage et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé des intérêts d'un montant de 344.987 dinars au titre du retard des transferts de dividendes lui revenant.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

B - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L›exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Les prestations facturées au titre de l'exercice 2021 dans ce cadre, s'élèvent à 296 KDT.

2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2021 s'élève à 160 KDT (HT). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 36 434 DT à la fin de l'exercice 2021. Aucune charge n'a été facturée au titre de ce compte courant en 2021.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024. Au 31 décembre 2021, le montant des effets à recevoir s'élève à 8 381 KDT.

C - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction. Le comité de rémunération réuni le 30 Avril 2021 a décidé de lui accorder une indemnité de départ à la retraite de 250 KDT (dont 125 KDT couverte par un contrat d'assurance) et de lui céder les deux voitures de fonction au dinar symbolique.
- La rémunération du nouveau Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni le 30 Avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction
- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24 Mai 2021, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Les conseils d'administration réunis le 22 Août 2017 et le 22 Décembre 2017 ont nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020 et du 24 Mai 2021, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (En DT) :

	Ancien P.C.A		Nouveau P.C.A		D.G		D.G.A (Pôle Leasing)		D.G.A (Pôle Factoring)		Membres du CA. du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	101 753	-	253 673	-	708 649	90 349	336 222	34 076	338 691	33 578	131 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	125 000				3 730		1 331		1 888			
Total	226 753	-	253 673	-	712 380	90 349	337 553	34 076	340 578	33 578	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l›article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 01 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR
MUSTAPHA MEDHIOUB

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
MOHAMED LOUZIR

Projet de résolutions destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l›article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 5.400.000 Dinars à prélever sur le compte « prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2021	
(+) Bénéfice de l'exercice 2021	8 328 337
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	64 296 379
(-) Réserves spéciales d'investissement	2 200 000
Bénéfice disponible	70 424 716
(+) Réintégration prime d›émission antérieurs à 2013	5 400 000
Bénéfice distribuable	75 824 716
(-) Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs (provenant de la prime d›émission)	5 400 000*
REPORT A NOUVEAU	70 424 716

* Le Dividende est fixé à 0,500 Dinars par action, soit 10% du nominal.

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation, en qualité de membre du Conseil d'Administration de Mme Amel BEN RAHAL en remplacement de Mme SANA Fathallah GHENIMA, et ce pour la durée restante du mandat de sa prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

Projet de résolutions destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les modifications et ajouts se rapportant aux articles 7, 8, 18, 25, 27, 31, 32, 33, 34 et un préambule au titre «Huit : Dissolution-Liquidation» :

Article 7- Augmentation et réduction du capital

I. Augmentation du capital

.....

2. Droit préférentiel de souscription

.....

Le délai d'exercice du droit de souscription d'actions de numéraire ne peut en aucun cas être inférieur à quinze jours. Ce délai court à partir de la date à laquelle sont annoncés au Journal Officiel de la République Tunisienne et/ou au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises aux actionnaires le droit préférentiel dont ils disposent ainsi que la date d'ouverture de la souscription, la date de sa clôture et de la valeur des actions lors de leur émission

.....

II. Réduction du capital

.....

Il peut être procédé à la diminution du capital pour la société lorsque les pertes auront atteint la moitié des fonds propres et que son activité s'est poursuivie sans que cet actif ait été reconstitué.

La décision de réduction du capital devra être publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et/ou au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux quotidiens, dont l'un est en langue arabe dans un délai de trente jours à partir de sa date.

La décision de réduction du capital social à néant, ou en dessous du chiffre minimum légal, ne pourra être prise qu'à la condition de transformer la société ou d'augmenter son capital simultanément jusqu'à une valeur égale ou supérieure au chiffre minimum légal.

Article 8 – Libération des actions

.....

A défaut par l'actionnaire de libérer, aux termes fixés par le conseil d'administration, le reliquat du montant des actions par lui souscrites, la société lui adresse une mise en demeure par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Article 18- Bureau du conseil

.....

Le conseil désigne aussi un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de Président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée à trois mois renouvelable une seule fois. En cas de décès, cette délégation vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Article 25 – EVITEMENT DES CONFLITS D'INTERETS-Conventions réglementées – INTERDITES ET LIBRES

.....

II - Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration à la lumière d'un rapport spécial du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

.....

Article 27 – Dispositions communes aux assemblées ordinaires et Extraordinaires

.....

6 - Droit de vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

.....

Article 32 – Affectation et répartition des bénéfices

.....

- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidées par l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans les délais fixés par la législation en vigueur. Ces délais sont calculés à compter de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution.

Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement.

Dans le cas de dépassement du délai ci-dessus, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

Titre-Huit : Dissolution-Liquidation (préambule)

Les dispositions du chapitre III du titre premier du code des sociétés commerciales et des dispositions du titre IV du code de commerce sont applicables tant qu'il n›y est pas dérogé par les dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Article 33 – Dissolution anticipée

La société peut être dissoute lorsque ses fonds propres se trouvent être inférieurs à la moitié de son capital social suite aux pertes constatées dans ses documents comptables.

Dans ce cas le conseil d'administration de la société est tenu de convoquer l'assemblée générale délibérant aux conditions prévues par les statuts pour décider de la dissolution de la société ou de sa continuation avec régularisation de sa situation

Et ce, sous réserve du respect des dispositions de loi relative aux banques et établissements financiers et la loi relative au redressement des entreprises en difficultés économiques.

En dehors du cas prévu ci-dessus, le conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, de dissoudre la société par anticipation.

Article 34 – Liquidation

A l'expiration du terme fixé par les statuts ou en cas de dissolution anticipée par quelque cause, que ce soit, l'Assemblée Générale règle, sur la proposition du conseil d'administration, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Cette nomination met fin aux pouvoirs des administrateurs.

Les procédures prévues par la loi relative aux banques et établissements financiers doivent être suivies pour la liquidation de la société.

Le produit de la liquidation, après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital des actions, le surplus est réparti entre les actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …

Gestion des Ressources Humaines

• Évolution de l'effectif

Pour l'année 2021, l'effectif total de la société est de 179 personnes confirmant une forme de stabilité sur les trois dernières années avec un taux de roulement du personnel particulièrement faible se situant à 4% en 2021.

La répartition de l'effectif par catégorie par genre dégage un taux d'encadrement de 93% et un taux de féminisation de 33%. La répartition de l'effectif par catégorie se présente comme suit :

Personnel de Direction*	79
Personnel d'encadrement**	87
Personnel d'exécution	9
Personnel de service	4
Total	**179**

* à partir du grade de fondé de pouvoir
** du grade rédacteur à chef de service principal

• Fidélisation du personnel

Pour fidéliser ses collaborateurs, TLF a mis en œuvre une politique qui privilégie la mobilité interne et le développement des compétences par la formation.

La stabilité des effectifs est également le résultat d'un système d'intéressement qui permet de récompenser les plus performants et qui encourage l'actionnariat salarial en facilitant l'achat d'actions TUNISIE LEASING et FACTORING par le personnel dans le cadre de comptes épargne action (CEA).

• Gestion de la formation

En 2021, 46 actions de formation ont été organisées. En comparaison avec les années précédentes cette baisse du taux de réalisation s'explique notamment par les effets de la pandémie de la covid-19 qui ont entrainés l'annulation ou la suspension de plusieurs actions de formation habituellement organisées en présentiel.

Par conséquent, TLF a privilégié les webinaires et les formations à distance, animées par des formateurs externes et internes et qui ont permis de faire participer un plus grand nombre de collaborateurs à des thèmes qui touchent aussi bien le domaine financier que le développement personnel.

Dans le cadre de la promotion professionnelle, un concours interne a été organisé en 2021 en partenariat avec l'académie des banques et finance (ABF) au profit des chefs de section hors classe qui ont pu bénéficier d'un cycle de formation préalable leur permettant de compléter connaissances et approfondir leurs compétences au travail.

Responsabilité Sociale et Environnementale

TLF place la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) au cœur de sa stratégie. La RSE renvoie à toutes les pratiques mises en place pour s'assurer du respect et des principes du Développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société mais aussi mieux respecter l'environnement.

Cette démarche s'est traduite par la mise en place d'une politique volontariste et responsable qui consiste à accompagner proactivement ses clients dans leur transition énergétique et à soutenir le développement des énergies renouvelables.

La stratégie RSE de TLF s'articule de 4 piliers :

- Notre responsabilité économique : depuis sa création, notre société exerce ses métiers dans les financements spécialisés (Leasing, Factoring et Location Longue Durée à travers notre filiale Tunisie LLD) de manière éthique et responsable. Notre objectif est de contribuer dans le développement économique de nos clients et à la création d'emplois.
- Notre responsabilité sociale : notre politique en la matière est d'assurer une gestion responsable de l'emploi de nos collaborateurs en leur offrant des plans de formation pour améliorer leurs compétences et pour enrichir leurs connaissances tout en offrant une gestion dynamique des carrières favorisant entre autres la mobilité interne.
- Notre responsabilité civique : elle se manifeste à travers le soutien et la participation à des actions citoyennes.
- Notre responsabilité environnementale : en tant qu'acteur majeur dans les financements spécialisés en Tunisie et dans d'autres pays en Afrique, nous œuvrons pour accompagner nos clients dans l'investissement dans du matériel de génération des énergies renouvelables ou dans des moyens de transport et de production moins polluants et moins consommateur en énergie.

TLF a adhéré au Pacte «Global Compact» des Nations Unies qui rassemble entreprises, organisations, agences des Nations unies, monde du travail et société civile autour de 10 principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et inclusives. Le Global Compact est la plus large initiative mondiale en matière de responsabilité sociétale, avec plus de 15.000 entreprises dans 165 pays. Il s'agit d'une démarche volontaire dans laquelle les participants s'engagent à œuvrer pour faire progresser les objectifs de développement des Nations Unies, notamment les objectifs de développement durable. Ce pacte, constitue un référentiel international et une plateforme d'actions et d'échanges à travers laquelle toutes les parties prenantes (gouvernements, groupes d'investisseurs, société civile, secteur privé) travailleront pour prendre des mesures concrètes pour exercer leurs activités de manière responsable et honorer leurs engagements envers la société. L'adhésion de TLF à ce pacte s'insère dans le cadre de sa politique

environnementale et sociétale engagée depuis plusieurs années. TLF se positionne ainsi comme un opérateur qui met les questions environnementales et sociétales au cœur de son activité pour un financement responsable.

Dans le cadre des actions RSE, TLF a réalisé les actions suivantes :

- Financement de cagoules visières fermées et climatisées au profit des enfants de la Lune. Ces cagoules permettent aux enfants de pouvoir sortir, rejoindre l›école, et pratiquer des activités en plein air, en toute sécurité.
- Soutien à l›association tunisienne des enfants ayant des besoins spéciaux et autisme en participant au financement des ateliers éducatifs au profit des enfants autistes.
- Financement de l›association «Amal des Handicapés Tunisiens».
- Financement de travaux de maintenance de l'école Hédi Chaker à Bizerte.

VIII.
MAGHREB LEASING ALGÉRIE

Présentation

Dénomination	: Maghreb Leasing Algérie
Forme juridique	: Société par actions de droit algérien
Nationalité	: Algérienne
Siège social	: 39, Rue Djenane El Malik, Hydra
Téléphone	: 021 77 12 12
Fax	: 021 77 17 79
E-mail	: contact@mla.dz
Date de constitution	: 15 janvier 2006
Registre de commerce	: 06 B 0973294
Matricule fiscal	: 000616097329491
Capital social	: 6 500 000 000 Dinars Algériens

Conseil de Surveillance

• M. Ahmed EL KARM	: Président du Conseil de Surveillance ;
• M. Ahmed ABDELKEFI	: Membre du Conseil de Surveillance ;
• AMEN BANK	: représentée par M. Zied SDIRI ;
• TUNISIE LEASING ET FACTORING	: représentée par M. Hichem ZGHAL ;
• PROPARCO	: représentée par Mme. Cécile AVIZOU ;
• CFAO	: représentée par M. Christophe LACHAUX ;
• FMO	: représentée par M. George JANSSEN ;

Directoire

• M. El Amine SENOUCI	: Président du Directoire ;
• M. Billel BOUMATI	: Membre du Directoire ;
• M. M'hamed MANDI	: Membre du Directoire.

TUNISIE
LEASING & FACTORING

IX.
ETATS FINANCIERS
arrêtés au 31 décembre 2021

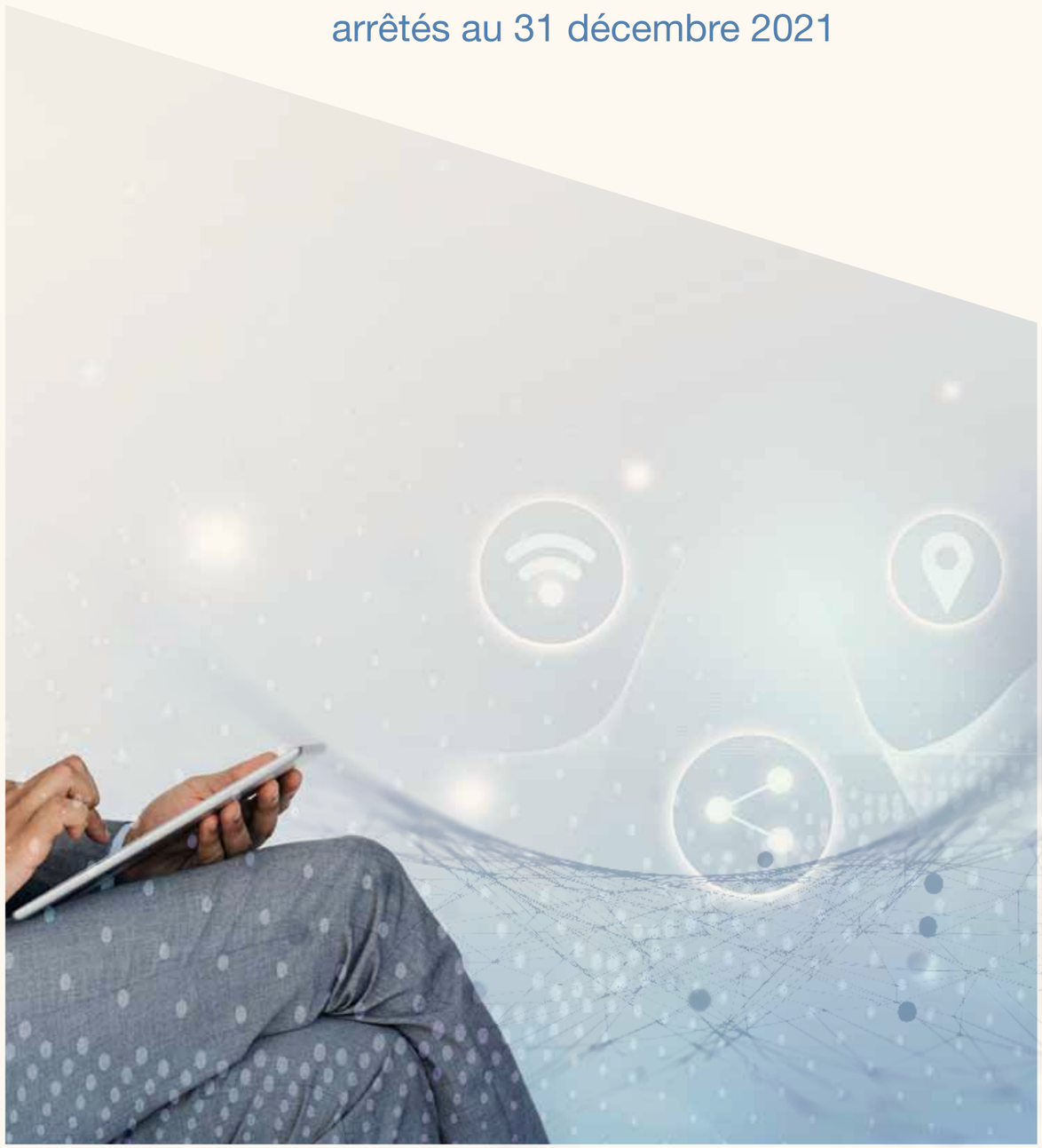

Etats financiers IFRS MLA

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2021

ACTIF		
En KDZ	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
Liquidités et équivalents de liquidités	845	535
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 098 539	2 233 582
Prêts et créances sur la clientèle	16 787 653	17 365 867
Actifs d'impôts différés	87 928	281 061
Autres actifs	904 340	1 288 377
Comptes de régularisation	89 850	92 904
Immobilisations incorporelles	35 742	54 995
Immobilisations corporelles	2 762 987	3 267 325
TOTAL ACTIF	**24 767 884**	**24 584 645**
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
En KDZ	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
PASSIF	16 578 412	16 349 659
Dettes envers les établissements de crédit	13 641 107	12 244 624
Passifs d'impôts courants	120 776	237 301
Passifs d'impôts différés	118 153	261 175
Autres Passifs	2 698 376	3 606 558
Capitaux propres	8 189 472	8 234 986
Capital	6 500 000	6 500 000
Réserves	1 199 433	1 057 085
Résultat de l'exercice	490 039	677 902
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	24 767 884	24 584 645

Etats financiers IFRS MLA

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31 Décembre 2021

En KDZ	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	2 544 953	2 872 718
. Produits générés par la LLD	882 737	898 124
Intérêts et charges assimilés	(846 517)	(1 018 288)
. Charges liées à la LLD	(619 107)	(618 967)
Marge d'intérêt	**1 962 067**	**2 133 587**
Cout du risque	(637 143)	(468 665)
Revenu net	1 324 923	1 664 923
Charges générales d'exploitation	(646 500)	(739 584)
Services	(285 937)	(242 157)
Frais du personnel	(258 985)	(410 087)
Impôts et taxes	(74 700)	(79 834)
Autres charges d'exploitation	(26 878)	(7 507)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	(53 899)	(123 326)
Résultat d'exploitation	624 524	802 013
Autres gains ou pertes	79 902	55 829
Résultat avant impôts	**704 427**	**857 842**
Charges d'impôt effectif	(214 387)	(179 940)
Résultat net	490 039	677 902
Résultat par action (DZ)	75.39	135.58

Etats financiers IFRS MLA

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (IFRS)

En KDZ	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Flux liés aux opérations avec la clientèle	14 621 125	14 526 140
Flux liés aux opérations de financement crédit-bail	(9 862 707)	(6 325 864)
Impôts et taxes versés	(15 841 99)	(1 704 314)
Intérêts payés	(41 126)	(628 460)
Autres décaissements	(868 937)	(1 993 088)
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité d'exploitation (A)	2 264 156	3 874 414
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 171 792)	(16 457)
Total flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(1 171 792)	((16 457))
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes	(561 597)	800 000
Encaissement emprunts	6 160 174	1 400 000
Décaissements emprunts	(4 825 674)	(5 745 937)
Total flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	772 903	(3 545 937)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	1 865 267	312 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 234 117	1 922 098
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 099 384	2 234 117
Variation nette de la trésorerie	1 865 267	312 019

X. ALIOS FINANCE

Présentation

Dénomination	: Alios Finance SA
Forme juridique	: Société Anonyme
Nationalité	: Française
Siège social	: 15 rue Beaujon 75008 Paris
Téléphone	: 216.71.956.703
Fax	: 216.71.951.867
E-mail	: giefca@alios-finance.com
Date de constitution	: 22-sept-1998
Durée	: 99 ans
Registre du commerce	: 420210445 R.C.S Paris
Matricule fiscal	: FR4442021044500029
Capital social actuel	: 12.264.164 Euros
Exercice social	: Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
Objet social	: Prise de participation dans les sociétés constituées ou à constituer afin de développer toutes opérations de financement d'investissements divers
Régime fiscal	: Droit commun

Conseil d'Administration

M. Hichem ZGHAL	: Président
TLG Finance	représentée par M. Ahmed El KARM
Tunisie Leasing & Factoring	représentée par M. Wassim BEN YEDDER
Responsability Global Microfinance Fund	
DOMAFI (Groupe CFAO)	représentée par Mme. Annie Dateu
COTAFI (Groupe CFAO)	représentée par M. Alain PECHEUR
CFPF (Groupe OPTORG)	représentée par M. Laila AIT EL MKADEM
Mourad CHEMMAM	: lui même

TUNISIE LEASING & FACTORING

XI. ETATS FINANCIERS

arrêtés au 31 décembre 2021

Etats Financiers Alios Finance

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 décembre 2021

ACTIFS		
Currency : EURO	31/12/2021	31/12/2020
Liquidités et équivalents de liquidités	50 405	136 654
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 142 170	18 616 687
Prêts et créances sur la clientèle	119 439 099	120 913 469
Actifs d'impôts différés	844 107	1 036 981
Créances courantes	11 129 834	5 350 992
Créances de leasing : Impayés	27 098 035	25 439 470
Immobilisations Financières	327 479	273 566
Immobilisations incorporelles	3 521 394	3 497 283
Amortissements imm incorporelles	(3 308 478)	(3 489 437)
Immobilisations corporelles	29 493 725	32 895 436
Amortissements imm corporelles	(11 091 472)	(10 850 914)
TOTAL ACTIF	**192 646 296**	**193 820 189**
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Currency : EURO	31/12/2021	31/12/2020
Passifs	174 344 510	169 533 385
Dettes envers les établissements de crédit	128 311 435	128 847 403
Autres passifs courants	11 343 327	10 577 591
Passifs d'impôts différés	346 153	796 780
Autres Passifs Financiers	17 458 195	16 279 357
Fournisseurs et comptes rattachés	11 438 604	10 969 956
Provisions pour risques et charges	5 446 796	2 062 299
Capitaux propres	9 729 641	14 870 484
Capital	12 264 164	12 264 164
Réserves consolidés	570 857	2 456 580
Résultat de l'exercice	(3 105 380)	149 740
Intérêts minoritaires	8 572 145	9 416 321
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	9 465 889	10 464 654
Intérêts minoritaires sur résultat	(893 744)	(1 048 313)
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	192 646 296	193 820 189

Etats Financiers Alios Finance

ETAT DE RESULTAT consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2021

Currency : EURO	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	17 830 764	18 131 898
Intérêts et produits assimilés LLD	-	237 349
Intérêts et charges assimilés	(8 080 443)	(8 603 553)
Autres produits d'exploitation	1 065 628	671 751
Produit net	10 815 949	10 437 444
Charges générales d'exploitation	(10 546 054)	(12 104 573)
Frais de gestion	(4 450 054)	(4 560 861)
Charges du personnel	(5 755 565)	(6 773 298)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	(340 435)	(770 414)
Résultat brut d'exploitation	269 895	(1 667 129)
Coût du risque	(1 579 180)	(3 132 803)
Dotations/reprises net aux provisions pour risques et charges	(1 520 817)	32 942
Résultat d'exploitation	(2 830 102)	(4 766 990)
Autres gains ou pertes	(482 764)	5 127 303
Résultat avant impôts	(3 312 867)	360 313
Charges d'impôts (exigible et différé)	(686 257)	(1 258 886)
Résultat net des sociétés intégrées	(3 999 124)	(898 573)
Résultat consolidé part des minoritaires	(893 744)	(1 048 313)
Résultat consolidé part du groupe	(3 105 380)	149 740
Résultat par action (/action)	(2,79)	0,13

Etats Financiers Alios Finance

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Arrêté au 31 décembre 2021

Currency : EURO	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	(3 999 164)	(4 292 909)
Ajustements pour		
* Dotations aux amortissements	340 435	537 428
* Dotations aux provisions	5 943 347	5 531 912
* Reprises sur provisions	(6 669 362)	(6 498 766)
* Plus-value de cession des immobilisations	(30 045)	(2 688 273)
* Autres flux de trésorerie	3 001 933	276 315
* Retraitements de consolidation	166 615	(9 171 832)
Variations des :		
* Créances courantes	(5 709 434)	3 245 724
* Créances clientèles	916 319	24 060 589
* Impôts différés	(351 999)	200 092
* Clients créditeurs		
* Autres passifs courants	1 775 801	(2 001 140)
* Fournisseurs et comptes rattachés	468 648	(6 769 930)
* Autres passifs financiers	1 178 839	(606 382)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(2 968 066)	5 190 383
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations Incorporelles et corporelles	(30 282)	(720 093)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Incorporelles et corporelles	30 045	2 352 540
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	(53 913)	173 484
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(54 150)	1 805 931
Flux de trésorerie liés aux activités de financements		
Encaissements/Remboursements des emprunts	12 281 778	(10 641 981)
Distribution de dividendes	(2 583)	(1 275)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financements	**12 279 195**	**(10 643 256)**
Variation de Trésorerie	**9 256 980**	**(3 646 941)**
Trésorerie au début de l'exercice	**(5 997 621)**	**(2 350 680)**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**3 259 359**	**(5 997 621)**

XII. RÉSEAU DU GROUPE TLF

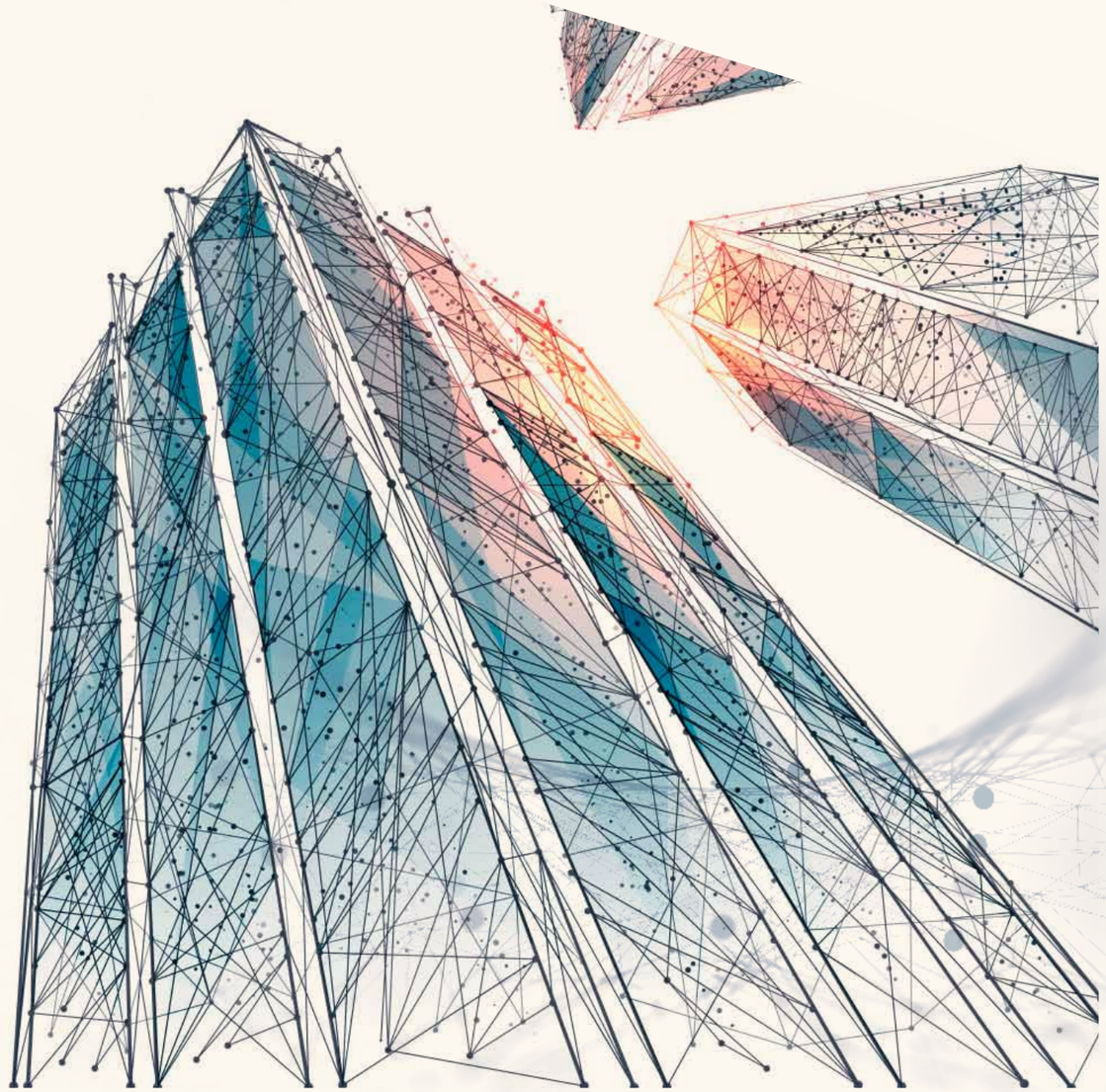

Réseau des agences Leasing de Tunisie Leasing & Factoring

Agence du siège (Tunis)

Centre Urbain Nord
Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone : +216.70.132.000
Télécopie : +216.71.230.555
Chef d'agence : Noomen EL OUESLATI
Email : noomen.eloueslati@tlf.com.tn

Agence de Sousse

Boulevard du 14 janvier, immeuble Rakoua, Khézama, 4051 Sousse
Téléphone : +216.73.273.180
Télécopie : +216.73.273.185
Chef d'agence : Kamel Bédoui
Email : kamel.bedoui@tlf.com.tn

Agence de Gabes

130 Avenue Mongi Slim, 6000 Gabès
Téléphone : +216.75.221.117 +216.75.220.970
Télécopie : +216.75.271.544
Chef d'agence : M. Afif GUERBAA
Email : afif.guerbaa@tlf.com.tn

Agence de Monastir

Avenue de la république, immeuble Belhadj Youssef 1er étage, 5000 Monastir
Téléphone : +216.73.505.041 / +216.73.505.376
+216.73.505.765
Télécopie : +216.73.505.776
Chef d'agence : Naoufel BEN OTHMAN
Email :naoufel-ben.othman@tlf.com.tn

Agence de Béja

Avenue de l'environnement
Centre Médical 9000 Béja
Téléphone : +216 78 442 663
Télécopie : +216 78 442 664
Chef d'agence : Khalil FERSI
Email : khalil.fersi@tlf.com.tn

Agence de Nabeul

115, avenue Habib Thameur, 8000 Nabeul
Téléphone : +216.72.272.605
Télécopie : +216.72.272.598
Chef d'agence : Fethi KEBAILI
Email : fethi.kebaili@tlf.com.tn

Agence de Sfax

Bd du 14 janvier, Im. El Aïn Palace, 3000 Sfax
Téléphone : +216.31.332.600
Télécopie : +216.74.401.470
Chef d'agence : Aida ZOUARI KRICHEN
Email : aida.zouari@tlf.com.tn

Agence de Gafsa

Immeuble la lune, Avenue Jamel Abdennasser, 1er étage 2100 Gafsa
Téléphone : +216.76.202.064
Télécopie : +216.76.201.148
Chef de bureau : M. Sami BOUBAKER
Email : sami.boubaker@tlf.com.tn

Agence de Djerba

Rue Mohamed BADRA Complexe Chouaref, RDC Houmet Souk Djerba, 4180
Téléphone : +216.75.651.330 ; +216.75.651.310
Télécopie : +216.75.651.360
Chef de bureau : Bahaeddine JRAD
Email : bahaeddine.jrad@tlf.com.tn

Agence de Bizerte

2 Rue du Pakistan, 2éme étage ,7000 Bizerte
7000 Bizerte
Téléphone : +216 72 563 310
Télécopie : +216 72 536 360
Chef d'agence : M. Mahdi NAHALI
Email : mehdi.nahali@tlf.com.tn

Agence de Sidi Bouzid

Rue de la Poste, Résidence el Mokhtar
2ème étage APP. N°22, 9100 Sidi Bouzid
Téléphone : +216 76 626 250
Télécopie : +216 76 625 250
Chef d'agence : Fraj SALHI
Email : fraj.salhi@tlf.com.tn

Agence de Mégrine

«MEGRINE BUSINESS CENTER»
Z.4 Rue Ibn Haithem, C5, Mégrine Saint Gobain
Téléphone : +216 79 297 626/ 79 297 616
Télécopie : +216 79 297 626
Chef d'agence : Moez MEJRI
Email : Moez.mejri@tlf.com.tn

Agence de Sfax 2

Immeuble ASMA PALACE, Route de Tunis km 7.5, Avenue Mohamed V, 3021 Sakiet Ezzit
Téléphone : +216.74.804.422
Télécopie : +216.74.804.400
Chef d'agence : Fakher KRID
Email : fakher.krid@tlf.com.tn

Réseau des agences Factoring

Agence du Siege (Tunis)

Centre Urbain Nord
Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone : +216.31.332.500
Télécopie : +216.71.230. 280
Contact : Haykel HEDRICHE
Email : haykel.hedriche@tlf.com.tn

Agence de Sfax

Bd du 14 janvier, Im. El Aïn Palace, 3000 Sfax
Téléphone : +216.74.406.685
Télécopie : +216.74.416.404
Contact : Ramzi JALLELI
Email : ramzi.jalleli@tlf.com.tn

Tunisie Location Longue Durée

Immeuble Yasmine Tower Bloc -1er Etage
Bloc C- 1er Etage
Centre Urbain Nord
Téléphone : 71 947 700
Télécopie 71 947 710
Contact : Betty MENAI
Email : Betty.menai@tunisielld.com.tn

Réseau d'agences de Maghreb Leasing Algérie

Agence Alger

Adresse : 31, Av Mohamed Belkacem (ex-Ravin de la Femme sauvage) El Madania, Alger
Téléphone Fixe : 021 77 12 12
Fax : 021 77 17 79

Agence de Dar el Beida

Adresse : 1, Rue du Château d'eau de l'aéroport Dar El Beida.
Téléphone Fixe : 021 50 77 77
Fax : 021 50 75 46

Agence Oran

Adresse : Boulevard du Millenium, Résidence des Iris, 2ème étage Cite Khemisti, Bir El Djir, Oran ;
Téléphone Fixe : 041 62 41 41
Fax : 041 62 41 15

Agence Sétif

Adresse : Centre d'affaires park mall – 6ième étage – Sétif
Téléphone Fixe : 031 61 62 64
Fax : 036 51 40 86

Agence Annaba

Adresse : Promortion FETIMI, BT « BI » Résidence Djenan Ben Ghana - Oued El Kouba – Annaba ;
Téléphone Fixe : 038 88 13 13
Fax : 038 88 27 10

Agence Bejaia

Adresse : 17, Rue Sidi Ahmed-06000 Bejaia ;
Téléphone Fixe : 034 17 50 60
Fax : 034 17 50 57

Agence Blida

Adresse : 02 Rue Youcefi Abdelkader Blida ;
Téléphone Fixe : 025 22 55 19
Fax : 025 22 55 18

Agence Tlemcen

Adresse : Cité El Kiffan Eddalia Lot 111 Groupement 04 Tlemcen ;
Téléphone Fixe : 025 22 55 19
Fax : : 025 22 55 18

Agence Batna

Adresse : Cité des 18 Logements Route de Biskra Batna
Téléphone Fixe : 033 25 41 41
Fax : 033 25 33 35

Agence Bourdj Bou Arriridj

Adresse : 35, Avenue Houari Boumediene Bordj Bou ARRERIDJ ;
Téléphone Fixe : 035 69 47 75
Fax : 035 69 47 74

Agence Tizi Ouzou

Adresse : 64 65 BVD Stiti Ali Tizi Ouzou
Téléphone Fixe : 026 20 61 61
Fax : 026 20 60 65

Agence Constantine

Adresse : Centre des Affaires El Madania Rimel N°14, 2ème étage Bureau N° 251, Constantine ;
Téléphone Fixe : 031 61 62 64
Fax : 031 61 62 37

Agence Mostaganem :

Adresse : Résidence les jasmins Bt E N° 31, 32, 33 MOSTAGANEM ;
Téléphone Fixe : 045 42 06 75
Fax : 045 42 08 73

Réseau Alios Finance

Alios Finance BURKINA FASO

1380 Avenue de l'aéroport – 10 BP 13876
OUAGADOUGOU 10 –BURKINA FASO
Tél. 00226 25 31 80 04/05
Fax. (226) 50 33 71 62
burkinafaso@alios-finance.com

Alios Finance CAMEROUN

Rue du Roi Albert BP 554 DOUALA CAMEROUN
Tél. (237) 233 502 300
Fax (237) 233 421 219
cameroun@alios-finance.com

Alios Finance COTE D'IVOIRE

1, rue des Carrossiers Zone 3 04 BP 27 ABIDJAN 04 - CÔTE D'IVOIRE
Tél. (225) 21 21 07 07
Fax (225) 21 21 07 00
cotedivoire@alios-finance.com

Alios Finance GABON

Immeuble SOGACA BP 63 – LIBREVILLE - GABON
Tél. (241) 76 08 46
Fax (241) 76 01 03
gabon@alios-finance.com

Alios Finance KENYA

6th Floor, Timau Plaza - Argwings Kodhek Road, Kilimani
NAIROBI, KENYA | P.O. Box 25382 - 00100
Tél. (254) 711 287 856
Fax (254) 572 506 828
Kenya@alios-finance.com

Alios Finance MALI

-3643 BAMAKO -MALI
Tél. (223) 222 18 66
Fax (223) 222 18 69
mali@alios-finance.com

Alios Finance SENEGAL

Boulevard Djily MBAYE X Rue de Thann BP 23775 DAKAR
Tél. (221) 33 889 18 80
Fax (221) 33 889 18 83
senegal@alios-finance.com

Alios Finance TANZANIE

Amani Place, 2nd Floor, Ohio Street
P.O. Box 71478 Dar Es Salaam, TANZANIA
Tél. (+255) 22 21 29 150/477/478
Fax. (+255) 22 21 968 01
tanzania@alios-finance.com

Alios Finance ZAMBIE

Corporate park Po Box 33 703 Alick
Nkhata Road Lusaka - ZAMBIA
Tél (260) 211 256 846 / (260) 211 256 592
Fax (260) 211 256 582
zambie@alios-finance.com

Conception, réalisation et impression

SIMPACT